



Avec **MaPrimeRénov'** :
mon logement est plus confortable,
et je dépense moins d'argent



Sommaire

MaPrimeRénov', c'est quoi ?	3
Comment avoir MaPrimeRenov' ?	5
Etape n°1 : je choisis les travaux à faire.....	5
Etape n° 2 : je choisis un professionnel pour faire les travaux.....	6
Etape n°3 : je dépose ma demande sur le site internet www.maprimerenov.gouv.fr	7
Etape n°4 : j'attends le mail du site internet www.maprimerenov.gouv.fr	7
Etape n°5 : je fais faire les travaux et j'attends la facture	7
Etape n°6 : je demande la prime	8
Etape n°7 : je reçois la prime	8
Les différentes aides que je peux avoir si je suis propriétaire	10
Je vis dans le logement ou je le loue à quelqu'un	10
L'exemple de Laurent	10
Ce que dit Laurent.....	11
Je vis dans le logement et je gagne peu d'argent.....	12
L'exemple de la famille Amad.....	13
Ce que dit la famille Amad.....	14
MaPrimeRénov' copropriété	15
L'exemple de la résidence des Magnolias	16
Ce que disent les copropriétaires	17
Qui contacter pour faire mes travaux d'économie d'énergie ?	18

Notre immeuble
est mal isolé.
Cela augmente les charges
que nous payons.



Mon logement
est trop humide.



Je dois changer
ma chaudière.

Je voudrais faire des
travaux pour ne plus
avoir froid chez moi.



MaPrimeRénov', c'est quoi ?

MaPrimeRénov' est une aide pour faire des travaux dans mon logement, par exemple :

- installer un nouveau chauffage,
- isoler les murs,
- isoler les fenêtres.

Ces travaux aident à avoir moins froid l'hiver et moins chaud l'été.

Ils aident à dépenser moins d'énergie.

C'est ce qu'on appelle des travaux de **rénovation énergétique**.

Je peux en faire la demande si je suis propriétaire d'un logement, même si je ne vis pas dans ce logement.

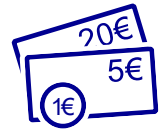
MaPrimeRénov' est très simple.

Je fais la demande sur le site internet www.maprimerenov.gouv.fr

Je reçois vite l'argent à la fin des travaux.

L'argent que je reçois dépend :

- de l'argent que je reçois pour vivre, c'est ce qu'on appelle mes revenus,
- du prix des travaux.



Comment avoir MaPrimeRenov' ?

Un conseiller de france-renov.gouv.fr peut m'aider pour réfléchir aux travaux à faire.



Etape n°1 : je choisis les travaux à faire

Par exemple :

- je veux changer mon chauffage qui ne fonctionne pas bien,
- je veux installer des panneaux solaires pour me chauffer, les panneaux solaires transforment la chaleur du soleil en énergie électrique.
- je veux changer mes fenêtres pour qu'elles ne laissent plus passer le froid.



Etape n° 2 : je choisis un professionnel pour faire les travaux

Pour avoir MaPrimeRenov',
je dois donner les travaux à faire
à un professionnel.

Le gouvernement a fait une liste des professionnels.
Cela s'appelle un annuaire.

L'annuaire est en ligne sur le site internet france-renov.gouv.fr,
dans la rubrique « L'annuaire des professionnels ».

Ces professionnels savent bien faire ces travaux.
Le gouvernement dit qu'ils ont le label **RGE**.
RGE signifie **R**econnus **G**arants de l'**E**nvironnement,
le garant est responsable l'environnement.

Un label est fait pour dire :

- qu'un produit est bon,
- qu'un professionnel travaille bien.

Quand j'ai choisi le professionnel,
je lui demande combien vont coûter les travaux.
Cela s'appelle un **devis**.



Etape n°3 : je dépose ma demande sur le site internet

www.maprimerenov.gouv.fr

Je crée un compte sur le site internet www.maprimerenov.gouv.fr pour déposer ma demande.

Pour faire la demande, je dois avoir avec moi :

- le document des Impôts qui s'appelle mon **Avis d'imposition**,
- les **devis** du professionnel .



Etape n°4 : j'attends le mail du site internet

www.maprimerenov.gouv.fr

Le mail de www.maprimerenov.gouv.fr dit :

- si j'ai droit à l'aide,
- combien d'argent je vais recevoir pour faire ces travaux.



Etape n°5 : je fais faire les travaux et j'attends la facture

Je fais faire les travaux par le professionnel qui a fait les devis.

C'est un professionnel avec le label **RGE**,
Reconnu Garant de l'Environnement.



Etape n°6 : je demande la prime

Je dépose les factures du professionnel dans mon compte personnel sur le site internet www.maprimerenov.gouv.fr.

Etape n°7 : je reçois la prime

Je reçois MaPrimeRénov'.

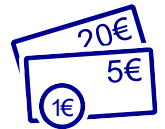
Je peux recevoir d'autres aides en plus, qui s'appellent des aides **CEE**.

CEE veut dire **C**ertificats d'**É**conomie d'**É**nergie.

Je peux aussi avoir parfois une aide de ma région, de mon département ou de ma ville.

MaPrimeRénov' peut aussi être plus importante si mon logement a besoin de moins d'énergie pour fonctionner correctement.

Cela s'appelle la **performance énergétique** de mon logement.



Quand je vends, j'achète ou je loue un logement,
je dois connaître le **DPE**, **D**agnostic de **P**erformance **É**nergétique,
du logement.

Un diagnostic est un calcul qui permet de savoir
si la consommation d'énergie de mon logement
est faible ou forte.

Le **DPE** comporte 7 lettres de A à G
qu'on appelle des **étiquettes énergétiques**.

Cela représente 7 niveaux
de **performance énergétique**.

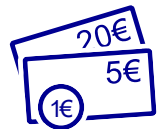
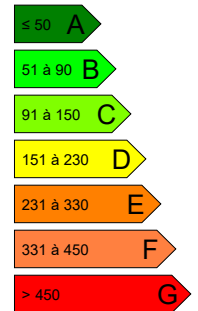
A est le meilleur niveau, G est le moins bon niveau.

Quand je fais des travaux avec MaPrimeRénov',
qui améliorent la **performance énergétique** de mon logement,
je peux avoir une aide financière en plus.

Par exemple, si :

- je passe de l'**étiquette énergétique** F ou G
à l'**étiquette énergétique** C ou D,
- je passe de l'**étiquette énergétique** C ou D
à l'**étiquette énergétique** A ou B.

Consommation énergétique
en kWh/m²/an



Les différentes aides que je peux avoir si je suis propriétaire

Je vis dans le logement ou je le loue à quelqu'un

Je peux avoir l'aide qui s'appelle **MaPrimeRénov'** pour faire des travaux de **rénovation énergétique**, par exemple :

- installer un nouveau chauffage,
- isoler les murs,
- isoler les fenêtres.

Dans certains cas, l'**ANAH**, Agence **NA**tionale pour l'**H**abitat, peut donner de l'argent dès le début des travaux. Cela s'appelle une avance.

L'exemple de Laurent

Laurent vit dans son logement avec sa fille.

Grâce à **MaPrimeRénov'**, Laurent a pu remplacer sa chaudière au fioul par une chaudière à granulés.

Le fioul est fait à partir du pétrole.

Les granulés sont faits à partir de bois.

Avec cette nouvelle installation, ses factures de chauffage ont beaucoup diminué. Son logement est aussi beaucoup plus confortable.



Les travaux de Laurent ont coûté environ 16 000 euros.

Il a reçu au total 14 300 euros d'aides, dont :

- 10 000 euros de **MaPrimeRénov'**,
- 4 300 euros d'aides **CEE**,
ce qui veut dire **Certificats d'Économie d'Énergie**.



Ce que dit Laurent

Laurent explique qu'avant cette aide,

sa fille et lui avaient froid

même quand il mettait le chauffage.

Et le prix de son chauffage augmentait très vite.

Aujourd'hui, il paie beaucoup moins cher.

Laurent et sa fille ont chaud dans leur logement.



Je vis dans le logement et je gagne peu d'argent

Je peux avoir l'aide qui s'appelle **MaPrimeRénov' Sérénité** pour faire des travaux sur tout mon logement.

Le mot sérénité veut dire ici tranquillité

Cette aide est donnée quand je fais des travaux dans tout le logement.

C'est ce qu'on appelle une **rénovation globale**.

Pour avoir cette aide,

il faut que les travaux permettent une économie d'énergie importante. d'environ un tiers.

Un tiers, c'est comme 1 part d'un morceau coupé en 3.

Par exemple :

- je payais 300 euros de chauffage avant les travaux
- je paie seulement 200 euros après les travaux.

Un conseiller m'aide

à choisir les travaux et à faire les démarches.

L'aide **MaPrimeRénov' Sérénité** paie au maximum la moitié des travaux.



L'exemple de la famille Amad

La famille Amad a 2 enfants.

Elle habite dans une maison.



Grâce à **MaPrimeRénov' Sérénité**,
un conseiller a aidé la famille Amad
pour faire plusieurs travaux, comme :

- changer le chauffage de la maison,
- faire une meilleure isolation de la maison,
- changer les fenêtres.



Grâce à ces travaux,
la famille Amad a fait une grosse économie d'énergie.

Les travaux de la famille Amad ont coûté 32 000 euros.

Elle a reçu au total 24 000 euros d'aides, dont :

- 15 000 euros de **MaPrimeRénov' Sérénité**,
- 7 000 euros d'aides **CEE**,
ce qui veut dire **Certificats d'Économie d'Énergie**
- 2 000 euros d'aides de sa région.



Ce que dit la famille Amad

Monsieur et Madame Amad expliquent que leurs enfants avaient toujours froid dans leur logement.

Ils ne pouvaient pas payer les travaux.

Ils disent que cette aide a changé leur vie.

Ils n'ont plus froid dans leur logement.



MaPrimeRénov' copropriété

Si je suis propriétaire d'un logement qui fait partie d'un ensemble de logements, par exemple dans un immeuble, on dit que je suis **copropriétaire**.

On parle de **copropriété** pour dire : l'ensemble des propriétaires.

La **copropriété** peut recevoir l'aide appelée **MaPrimeRénov' Copropriété**.

Cette aide est possible quand plus de 7 logements sur 10 sont des résidences principales.

Quand une personne est propriétaire d'un logement et qu'elle vit dans ce logement, on dit que c'est sa résidence principale.

Les travaux permettent d'avoir une baisse de la consommation d'énergie d'environ un tiers.

Un tiers, c'est comme 1 part d'un morceau coupé en 3.

Par exemple :

- chaque propriétaire payait 300 euros de chauffage avant les travaux,
- chaque propriétaire paie seulement 200 euros après les travaux.

Pour obtenir **MaPrimeRénov' Copropriété**, il y a 1 seul dossier à remplir pour tous les copropriétaires.



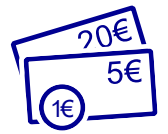
C'est la société qui gère la copropriété qui remplit le dossier.

Chaque copropriétaire paie une partie des travaux.

L'aide **MaPrimeRénov' Copropriété**

est ensuite donnée à chaque copropriétaire en fonction de ce qu'il a payé.

Si des copropriétaires gagnent peu d'argent, ils peuvent recevoir une aide en plus.



L'exemple de la résidence des Magnolias

La résidence des Magnolias est une copropriété de 60 logements.



Les travaux ont permis une grosse économie d'énergie, environ la moitié.

Les travaux de la résidence des Magnolias ont coûté plus de 1 million d'euros.

La copropriété a reçu au total plus de 500 000 euros d'aides, c'est-à-dire plus de la moitié du coût total des travaux.

Les différentes aides reçues sont :

- environ 240 000 euros de **MaPrimeRénov' Copropriété**,
- environ 170 000 euros d'aides de sa région.
- environ 110 000 euros d'aides **CEE**, qui veut dire **Certificats d'Économie d'Énergie**



Ce que disent les copropriétaires

Les copropriétaires de la résidence des Magnolias expliquent qu'ils dépensent beaucoup moins d'argent pour leur chauffage grâce aux travaux de l'immeuble.

Les aides ont permis de payer une bonne partie des travaux.

Grâce à cela, les propriétaires étaient d'accord pour faire les travaux ensemble.



Qui contacter pour faire mes travaux d'économie d'énergie ?



Je suis propriétaire d'un ou de plusieurs logements.

Je veux faire des travaux pour économiser l'énergie.

Je peux contacter des conseillers de France Rénov' :

- par téléphone au 0 808 800 700,
- en posant mes questions sur le site internet france-renov.gouv.fr,
- en les rencontrant près de chez moi dans un endroit qui s'appelle Espace Conseil France Rénov'.

Je trouve les adresses sur le site internet france-renov.gouv.fr

Je peux aussi aller sur le site internet france-renov.gouv.fr

en photographiant le dessin en-dessous avec mon smartphone.

On appelle cela un QR code :



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Audrey Coudouel de l'association Trisomie 21 Rhone et Metropole de Lyon et Victor Loisel de l'ESAT du Boulonnais pour la relecture et la validation du document.